

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2046

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les décrets n° 85-924 du 30 août 1985 et n° 86-164 du 31 janvier 1986 disposent que la Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant dans les conseils d'administration des lycées et collèges situés sur son territoire.

Monsieur Chabrolle, par délibération n° 2001-0236 du 10 septembre 2001 a été désigné en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains. L'intéressé n'étant plus conseiller communautaire, il convient de le remplacer.

Monsieur Jean-Jack Queyranne, par la délibération n° 2001-0096 du 25 juin 2001 a été désigné en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration du LEP Emile Béjuit et du lycée Jean-Paul Sartre à Bron. L'intéressé ayant démissionné de ses fonctions au sein du conseil de Communauté, il convient de le remplacer.

Monsieur Rodde, par la délibération n° 2001-0096 du 25 juin 2001 a lui aussi été désigné en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Clément Marot à Lyon 4° et en tant que titulaire au sein des conseils d'administration des collèges Charles Sénard et Elie Vignal à Caluire et Cuire. Monsieur Rodde étant décédé, il convient de le remplacer ;

Vu ledit dossier ;

Vu les décrets n° 85-924 du 30 août 1985 et n° 86-164 du 31 janvier 1986 ;

Vu ses délibérations n° 2001-0096 du 25 juin 2001, n° 2001-0236 du 10 septembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu les résultats des scrutins ;

DELIBERE

Désigne :

a) - monsieur Vincent Bourgogne comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains,

b) - madame Annie Guillemot comme représentante suppléante de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration du LEP Emile Béjuit et du lycée Jean-Paul Sartre à Bron,

c) - monsieur Gaël Petit comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Clément Marot à Lyon 4° et comme représentant titulaire au sein des conseils d'administration des collèges Charles Sénard et Elie Vignal à Caluire et Cuire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,